

MAIRIE DE NEOULES

CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 27 mai 2010 à 18H00 Compte-rendu de la séance

Présents : M. GUIOL A., M. LAUGIER P. M. ELIE J., M. GRISOLLE R., M. LACOMBE C., M. RYSER C.,
Mme CHARLES H., Mme BOSSEZ A., M. SERRET C., Mme GATTI I., M. DAROK S.
M. DOUMENC J.C., M. ACCUSANO R., Mme AVELINE R., Mme LEBON N.

Pouvoirs : M. ARNAUD G. pouvoir à M. RYSER C.
Mme SKRIBLAK R. pouvoir à M. ACCUSANO R.

Absents excusés : Mme BICHAUD M.C., M. DAZIANO J. P.,

- **Appel des Membres du Conseil**
- **Désignation du Secrétaire de séance :** Monsieur Simon DAROK
- **Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 12 avril 2010.**

1. Décision de Monsieur le Maire prises par délégation du Conseil Municipal : Article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Attribution de Marchés A Procédure Adaptée pour les travaux de construction d'un Centre Technique Municipal,
- Attribution d'un Marché A Procédure Adaptée pour les travaux d'assainissement au quartier Font Marcellin.

Avis favorable à l'unanimité

PERSONNEL

2. Création de trois postes d'agents territoriaux d'animation non titulaires occasionnels.

Les membres du Conseil approuvent la création de trois postes d'animation vacataires afin de pallier aux besoins de la Commune durant la période de vacances scolaires pour les activités Jeunesse.

Avis favorable à l'unanimité

ETAT CIVIL

3. Rétrocession d'une concession de cimetière.

A la demande d'une famille ayant décidé de transférer le corps d'un défunt inhumé à Néoules sur la Commune d'Ivry sur Seyne, les membres du conseil autorisent la rétrocession au prorata temporis de la concession laissée ainsi vacante, pour un montant de 915 €.

Avis favorable à l'unanimité

4. Définition du coût d'un caveau

La Commune doit acquérir des caveaux qu'elle refacturera aux éventuels acquéreurs 2 000 € pièce. Ce coût prend en compte le caveau lui-même et les frais se rapportant à sa gestion administrative et sa mise en place.

Avis favorable à l'unanimité

AFFAIRES SCOLAIRES

5. Contribution au financement des frais de fonctionnement du complexe aquatique de Garéoult.

La Commune de Garéoult souhaite que les Communes dont les enfants utilisent le complexe aquatique, participent financièrement au fonctionnement de cette structure au prorata des élèves inscrits en classe de sixième. Cette participation concerne le mois de juin 2010 dans le cadre des activités du collège. Pour Néoules, le montant de la participation pour 42 élèves, s'élève à 3 913,05 €. Les membres du Conseil souhaitent de plus amples informations avant de se prononcer.

6. a) Médiathèque « Le Petit Prince » - Pilonnage des livres pour l'année 2009.

Des dizaines de livres peu ou pas empruntés en 2009, sont destinés à être pilonnés. Les membres du conseil proposent de donner ces livres à une association caritative, le cas échéant, autorisent le pilonnage.

Avis favorable à l'unanimité

7. a) Revalorisation des tarifs relatifs aux Ateliers d'Expression au 1^{er} septembre 2010.

La dernière revalorisation des tarifs des Ateliers d'Expression a eu lieu en octobre 2007. Il convient de réactualiser ces tarifs comme suit, eu égard au coût de fonctionnement de ces activités :

Mardi	: 17h00 – 18h00 :	1,60 € (au lieu de 1,50 €)
Mercredi	: 15h30 – 17h30 :	3,20 € (au lieu de 3,00 €)
Vendredi	: 17h00 – 18h00 :	1,60 € (au lieu de 1,50 €)

Avis favorable à l'unanimité

b) Modification des conditions d'application des tarifs relatifs aux animations Périscolaire.

Les tarifs pour la rentrée 2010 / 2011 ont été votés et seront appliqués au 1^{er} septembre 2010. Le Conseil souhaite préciser que toute heure commencée est due et pas au-delà si l'enfant quitte la périscolaire avant la fin des plages horaires maximales.

Avis favorable à l'unanimité

URBANISME

8. Projet d'acquisition de parcelles :

Afin de permettre l'édification de bâtiments comportant au rez-de-chaussée des commerces et des logements en étage, il convient d'acquérir deux parcelles.

Ce projet qui s'inscrit dans le schéma de cohérence urbain est de nature à répondre aux demandes de locaux commerciaux ainsi que d'habitations. Il convient de préciser que ces acquisitions n'ont pas été prévues au Budget 2010 et qu'une Décision Modificative devra être établie en fin d'année.

Avis favorable à l'unanimité

9. Participation Voies et Réseaux aux chemins du Moulin et de la Grande Muraille

La Commune poursuit la mise en place de cette participation sur les chemins destinés à recevoir prochainement de nouvelles habitations identifiées et pour lesquels aucune autre participation ne peut être à ce jour envisagée.

Cette ressource est affectée exclusivement à l'aménagement des secteurs concernés essentiellement pour financer le renforcement ERDF et contribue au financement de l'aménagement de ces voies dont l'accroissement du trafic induit par ces nouvelles constructions, nécessite quelques travaux.

- La moyenne fixée pour le chemin du Moulin s'élève à 3 €/m² pour 18 maisons sur 1 200 m².
- Pour le chemin de la grande Muraille, la moyenne s'élève à 1,8 €/m² sur 2 500 m².

Avis favorable à l'unanimité

10. Instauration de la taxe de raccordement Assainissement

Cette taxe concernera les personnes concernées par un nouvel équipement.

Avis favorable à l'unanimité

11. Approbation des nouveaux statuts du S.I.C.T.I.A.M.

Le Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée (S.I.C.T.I.A.M.) propose aux Collectivités adhérentes de modifier ses statuts.

Avis favorable à l'unanimité

12. Octroi d'une subvention à un collectif d'associations pour la réalisation du corso de la Journée de l'Environnement.

Une participation exceptionnelle d'un montant de 1 000 € est allouée à ce collectif.

Avis favorable à l'unanimité

La séance est levée à 19h30.

Vu par nous, Maire de la Commune de NEOULES, pour être affiché le 3 juin 2010 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

A Néoules, le 3 juin 2010.

Le Maire
André GUIOL